

Les derniers prieurs de Sainte-Anne de Rohars

(deuxième partie)

Jean-Louis de La Houssaye (1751-1767)

Après le décès, le 15 mars 1750 à Paris, de Claude Mesmin de Silly qui avait été prier commendaire de Sainte-Anne de Rohars pendant quasiment un demi-siècle, ce ne sont pas moins de quatre ecclésiastiques qui se sont succédé à Rohars pour prendre possession du prieuré en l'espace de cinq mois. Les habitants du village, comme tous à l'époque, étaient accoutumés aux disputes des gens d'Eglise pour la possession des bénéfices ecclésiastiques, mais le nombre des compétiteurs était rarement aussi élevé.

Le premier à venir, le 21 décembre 1750, fut Guillaume Phelipon, prêtre, bachelier en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Nantes. Le prieuré lui avait été accordé par l'évêque, Pierre Mauclerc de La Muzauchère. Il était accompagné du recteur de Cordemais, René Bouchaud, d'un notaire de cette paroisse, Maître Vincent Magouet, sieur de Maupertuis, et d'un marchand de Bouée, René Chevalier.

Le 9 mars 1751, c'est François Le Gentilhomme, vicaire de Bouée qui demeurait à Rudesse, qui prenait possession du prieuré au nom de Jean-Chrystome Desnoyers de Bréchainville, prêtre, curé de la paroisse d'Epiez dans le diocèse de Toul. Il se trouve que l'abbé commendataire de Sainte-Marie de Pornic, dont dépendait le prieuré, Jean-Baptiste de Lanux, était chanoine de l'église cathédrale de Toul. Les deux hommes se connaissaient donc. L'abbé de Lanux, en tant qu'abbé commendataire, aurait dû avoir obtenu du pape une autorisation appelée *indult* afin de pouvoir nommer les titulaires des prieurés dépendant de son abbaye, mais bien qu'il fût abbé de Pornic depuis des années, il avait dû négliger de solliciter cette autorisation. Aussi, non habilité à le faire lui-même, il avait prié le pape, dès juillet 1750, d'accorder le prieuré à Bréchainville, mais la cour de Rome avait refusé. Bréchainville ne s'était pas avoué vaincu ; arguant des libertés de l'église gallicane (l'église de France), selon lesquelles le pape était obligé d'accorder un bénéfice vacant situé en France au premier clerc capable qui le sollicitait, il avait fait *appel comme d'abus* au parlement de Bretagne, la juridiction supérieure de la province. Celui-ci l'avait autorisé à s'adresser à l'évêque de Nantes, mais ce dernier lui avait refusé le prieuré, car il venait de l'attribuer à Phelipon. Bréchainville s'était alors retourné vers l'archevêché de Tours ; il avait obtenu des provisions du chapitre de la cathédrale le 10 février 1751, le siège archiepiscopal étant vacant. Lors de sa prise de possession, Vincent Magouet de Maupertuis vint au nom de Phelipon manifester son opposition. Deux bourgeois assistèrent à cette prise de possession : Jean Loréal, sieur des Hettières (à Savenay) et Fiacre Philippeau, son gendre.

Le 4 mai 1751, Bertrand Doyhenard, prêtre du diocèse de Bayonne, trésorier de l'église cathédrale de Nantes, vint à son tour prendre possession du prieuré de Rohars. Il avait fait valoir en cour de Rome que la collation du bénéfice à Bréchainville était nulle, sous prétexte que l'abbé de Lanux n'avait pas d'*indult*. On appelait *dévolut* cette forme de désignation aux bénéfices par le pape à la suite de la dénonciation d'une irrégularité. Doyhenard était à la fois bien et mal renseigné, car il place le prieuré sous l'invocation de la Sainte Vierge Marie et non de Sainte Anne. L'acte de prise de possession ne mentionne aucune opposition ni la présence de témoins locaux. Néanmoins, dès le 27 mai, Doyhenard passa ferme du prieuré à la Demoiselle Mosnier pour la somme de 1100 livres et une barrique de vin rouge.

Phelipon, qui sentait que ses droits étaient mal assurés, sollicita la cour de Rome et en obtint de nouvelles provisions. Il revint à Rohars pour prendre une nouvelle fois possession du prieuré ; c'était le 20 juillet 1751. Un laboureur du village, Julien Landais, est mentionné comme témoin.

Entre temps, l'abbé de Lanux était décédé en janvier 1751 et c'est un grand vicaire du diocèse de Nantes, Jean-Olivier Berthou de Kerverzio, qui lui avait succédé comme abbé de Pornic, sur nomination du roi. Il avait obtenu aussitôt du pape un *indult* lui permettant de disposer des bénéfices vacants de son abbaye. Il put ainsi nommer rapidement un prier pour Sainte-Anne de Rohars. Son choix se porta sur un de ses neveux à la mode de Bretagne, Jean-Louis de La Houssaye, prêtre du diocèse de Vannes, où il était vicaire à Marzan. C'était un homme encore jeune, puisqu'il était né le 21 septembre 1723 à Rieux, à la maison noble du Tertre. Il ne vint pas prendre possession du prieuré en personne mais donna procuration à un prêtre de Savenay, Julien Ménoreau, qui prit possession en son nom le 23 août 1751. Un notaire de Bouée, Maître Pierre Augay fut l'un des témoins. L'acte mentionne « des vestiges de logemens et maisons au coin de la chapelle vers le nort » qui étaient les ruines de la maison prieurale.

Quatre prétendants pour un bénéfice, l'affaire ne pouvait être réglée que par la justice, d'abord devant le présidial de Nantes, puis, en appel, le parlement de Bretagne à Rennes. Sur le terrain, deux fermiers devaient se disputer les revenus, l'un au nom de Phelipon, l'autre au nom de Doyhenard. Des avocats rédigèrent des mémoires pour faire valoir les titres de leur client.



Un extrait de la première page d'un mémoire judiciaire en faveur de Jean-Louis de La Houssaye (Archives départementales de la Loire-Atlantique, H 81)

Jean-Louis de La Houssaye finit par l'emporter et fut maintenu dans la possession du prieuré par arrêt du parlement de Bretagne du 14 août 1753. Il vint à Rohars aussitôt, dès le 27 août 1753, et fit dresser par un notaire un inventaire des ornements de la chapelle. Celle-ci ne renfermait que le strict nécessaire d'objets liturgiques. Le plus précieux était un calice d'argent avec sa patène. Vincent Magouet, sieur de Maupertuis, toujours fermier du prieuré, assistait à cet inventaire.

L'année suivante, Jean-Louis de La Houssaye devint recteur de Caden, près de Redon, et il le resta jusqu'à sa mort. Il ne conserva pas un fermier général pour son prieuré. Avec l'aide d'un homme de confiance sur place, il louait lui-même les différents biens et revenus du bénéfice à différents particuliers. En 1767, c'est Jean Rebondin, maréchal-taillandier demeurant au bourg de Bouée, qui affermait au nom de l'abbé de La Houssaye qui lui avait donné une procuration générale.

A handwritten signature in cursive script, reading "J. L. de La Houssaye". Below the signature, there is a date: "le vingt-huit le Sina...".

Jean-Louis de La Houssaye mourut à Caden le 11 septembre 1767. Le prieuré de Sainte-Anne était une nouvelle fois vacant.

J'espère n'avoir pas rebuté le lecteur attentif par cet exposé un peu aride, mais qui cherche à rendre la complexité du système bénéficial, c'est-à-dire de l'attribution des biens de l'Eglise sous l'Ancien Régime. L'enchevêtrement des compétences des différents acteurs, pape, évêque, abbé commendataire, ouvrait la porte à toutes les convoitises et les ecclésiastiques de l'époque, totalement habitués aux querelles qui en découlaient, ne semblent pas avoir eu conscience que leur comportement en l'occurrence était fort éloigné de l'idéal évangélique.

A suivre

Bernard David